CONDITIONS FINANCIERES 2026/2027

INFORMATIONS A CONSERVER

SCOLARITE

- Contribution des familles : 600€ / an, soit 200€ / trimestre
- Cotisation UGSEL (association sportive) : 11€
- Cotisation accident du travail URSAFF : 4€

DEMI-PENSION : inscription à l'année

L'établissement propose aux familles un service de restauration. Le repas est facturé 6,95€.

Dans un souci d'équilibre des budgets des familles, la demi-pension est annualisée. Ainsi, en s'engageant pour l'année, la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 6,75 €.

Le coût de la demi-pension est calculé, par niveau, en tenant compte des absences pour périodes de formation en milieu professionnel.

En cas d'absence JUSTIFIEE supérieure à 2 jours consécutifs, un avoir sera émis.

Tarif annuel de la demi-pension sur la base de 4 repas par semaine du 01/09 au 04/06 :

Classe	Coût annuel	Coût /mois (9 versements)
3ème prépa-métiers	749,25 €	83,25 €
CAP 1ère année	749,25 €	83,25 €
CAP 2ème année	648 €	72 €
2nde professionnelle	776,25 €	86,25 €
1ère professionnelle	695,25€	77,25€
Terminale professionnelle	668,25 €	74,25 €

Les éventuels repas pris après le 5 juin seront ajoutés au dernier paiement début juillet 2027.

En fonction de l'emploi du temps de votre enfant, vous pourrez indiquer avant le 4 septembre les jours d'inscription à la cantine. Il est possible de prendre un repas occasionnellement au tarif de 6,95 €.

Une facture sera émise en fin de mois, la famille s'engage à la régler dès réception. Si elle a opté pour le prélèvement automatique, cette facture sera imputée sur son compte et prélevée le mois suivant.

INTERNAT

Sous réserve d'une place disponible à la rentrée scolaire, le coût de l'internat comprend le repas du soir, le petit déjeuner et la nuit dans un des internats partenaires, et tient compte des absences prévisibles pour PFMP. L'estimation du coût annuel est basée sur les tarifs 2025/2026 des internats publics, susceptibles d'être modifiés. A titre d'exemple :

Classe	Coût annuel de l'internat seul	Coût /mois (9 versements) de l'internat seul
3ème prépa-métiers	1 349,23 €	149,91 €
CAP 1ère année	1 349,23 €	149,91 €
CAP 2ème année	1 176,50 €	130,72 €
2nde professionnelle	1 397,34 €	155,26 €
1ère professionnelle	1 268,33 €	140,93 €
Terminale professionnelle	1 235,54 €	137,28 €

EPI

Les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et tenue de travail) sont fournis par l'établissement à tous les élèves en 1ère année de formation. Le dispositif Atouts Normandie offre aux familles la somme de 100 € pour l'achat des EPI. La famille s'engage à faire les démarches sur le site : inscription et paiement sur l'application des 100€ au profit du Lycée Cachin. A défaut, les EPI seront facturés.

FACTURATION

Une seule facture annuelle sera adressée aux familles début octobre. Celle-ci comprend l'ensemble des frais (contribution des familles à la scolarité, frais fixes et selon les cas : demi-pension et internat) et est accompagnée d'un échéancier. Si vous souhaitez demander un changement de statut et passer de demi-pensionnaire à externe ou inversement, il conviendra d'avertir la comptabilité par mail à comptabilite@lyceecachin.fr. Ce changement ne sera effectif qu'à partir du mois suivant.

Des appels financiers pourront être faits en cours d'année pour des sorties pédagogiques, des activités culturelles ou de découverte professionnelle, etc.

REGLEMENT

Il est possible de régler :

- soit par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin (le 10 de chaque mois) ;
- soit par chèque (en 1 fois ou 3 fois). TOUS les chèques doivent être déposés en septembre. Ils seront encaissés fin septembre (1 fois) ou au début de chaque trimestre (3 fois).

En fonction de votre situation familiale, le règlement peut se faire séparément par les différents responsables légaux.

DOCUMENT
A RETOURNER AU LYCEE

Je soussigné(e) .....

parent / représentant légal de ..... élève en classe de .....

déclare avoir lu le document nommé « Conditions financières 2026/2027 » et déclare accepter les conditions financières.

Coordonnées de la famille :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom :	Nom : .....
Prénom :	Prénom : .....
Adresse :	Adresse (si différente) : .....
.....	.....
.....	.....
Téléphone :	Téléphone : .....
Mail :	Mail : .....

SCOLARITE

Contribution des familles : 600€ / an

Situation de l'élève : BOURSIER ☐ OUI ☐ NON

EPI

Je m'engage à faire les démarches sur le site ATOUTS NORMANDIE. J'ai bien noté que je dois prépayer les EPI sur l'espace Atouts Normandie au profit du lycée. Dans le cas contraire, le coût des EPI me sera facturé en octobre.

INTERNAT

Si mon enfant est inscrit en internat, je m'engage à payer les dépenses correspondantes.

DEMI-PENSION : inscription à l'année

Je souhaite que mon enfant soit :

☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe

Je m'engage sur le long terme et peux ainsi bénéficier du tarif préférentiel de 6,75 €

- Les éventuels repas pris après le 4 juin seront ajoutés au dernier paiement.
- En fonction de l'emploi du temps de mon enfant, j'indiquerai avant le 4 septembre les jours d'inscription à la cantine.
- Il est possible de prendre un repas occasionnellement au tarif de 6,95 €. Une facture sera émise en fin de mois, je m'engage à la régler dès réception. Si j'ai opté pour le prélèvement automatique, cette facture sera imputée sur mon compte et prélevée le mois suivant.

FACTURATION

Je recevrai une seule facture annuelle début octobre, comprenant l'ensemble des frais (scolarité, frais fixes et selon les cas : demi-pension et internat) et accompagnée d'un échéancier.

Si je souhaite demander un changement de statut et passer de demi-pensionnaire à externe ou inversement, j'ai bien noté que je devrais avertir la comptabilité par écrit comptabilite@lyceecachin.fr. Ce changement ne sera effectif qu'à partir du mois suivant.

Je note que des appels financiers pourront être faits en cours d'année pour des sorties pédagogiques, des activités culturelles ou de découverte professionnelle...

REGLEMENT

Je choisis le mode de règlement suivant :

☐ Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. Le reliquat sera prélevé le 10 juillet.

☐ Par chèque en 1 fois

☐ Par chèque en 3 fois

SI BESOIN : au vu de notre situation familiale, nous souhaitons régler séparément :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Règlera : ☐ La totalité de la facture ☐ Uniquement les frais de scolarité ☐ Uniquement les frais de restauration ☐ La moitié de la facture annuelle	Règlera : ☐ La totalité de la facture ☐ Uniquement les frais de scolarité ☐ Uniquement les frais de restauration ☐ La moitié de la facture annuelle
Mode de règlement : ☐ Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin. ☐ Par chèque en 1 fois ☐ Par chèque en 3 fois	Mode de règlement : ☐ Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin. ☐ Par chèque en 1 fois ☐ Par chèque en 3 fois

Si j'opte pour le règlement par prélèvement automatique, je remplis le mandat SEPA ci-joint et j'ajoute un RIB.

Si j'opte pour le règlement par chèque(s), je joins à ce document TOUS les chèques. Ils seront encaissés en septembre (1 fois) ou au début de chaque trimestre (3 fois).

A ....., le ...../...../ 2026

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2